



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Liste des délibérations
du Conseil Municipal
du 26 juin 2025

Membres du Conseil Municipal présents : 21

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 7

Membre du Conseil Municipal absent excusé : 1

Votants : 28

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants :

- Budget principal : Décision Modificative n°1 - (Vote : 23 voix « Pour », 5 « Abstentions »): M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Léonard, Goldspiegel et Tussiot)
- Subventions aux associations (Union Sportive de Marolles) – (Vote : 27 voix « Pour », M. Fall, Président de la Section football, est sorti sans prendre part au vote)
- Subventions aux associations (Festival de jour/de nuit « La Lisière ») - (Vote : 28 voix « Pour »)
- Requalification du court de tennis N°3 - Autorisation de signer la convention de participation avec Nexity - (Vote : 28 voix « Pour »)
- Projet urbain partenarial avec la société Les Nouveaux Constructeurs - LNC dans le cadre d'un projet de construction sis 20 Route d'Evry - (Vote : 23 voix « Pour », 5 « Abstentions »): M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Léonard, Goldspiegel et Tussiot)

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant :

- Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale, SPL SORGEM - Services et territoires - Désignation des représentants de la commune (Vote : 16 voix « Pour », 9 « Contre ») : M. Vovard, Mmes Lambert, Daurat et Poirier-Maury, M. Murail (pouvoir de M. Chauvancy), Mmes Léonard, Goldspiegel et Tussiot, 3 « Absentions » : MM. Preud'homme, Couton, Mme Lipp)

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les points suivants (Vote : 28 voix « Pour ») :

- Reconduction du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour une durée d'un an, soit l'année scolaire 2025-2026
- Service Enfance : Règlement intérieur et règlement d'accompagnement aux activités associatives
- Personnel communal : Modification du tableau des effectifs
- Personnel communal : Adhésion à la convention de participation santé du CIG Grande couronne
- Approbation d'un accord local relatif à la fixation du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération
- Motion du conseil municipal relative au maintien du caractère obligatoire des centres communaux d'action sociale (CCAS)
- Petite enfance : Renouvellement de la convention entre la commune de Marolles-en-Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération relative à la répartition des charges et au fonctionnement de la crèche collective "La Farandole".

Le point suivant est reporté :

- Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 27 juin 2025

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joubert', with a long horizontal flourish extending to the right.

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.